Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0108-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DU SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE)

N° BC_2026_0108

Séance du : 1 septembre 2026

Convocation du : 26 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Carole DARCY, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe B-2 de son annexe,

La Commission Consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) assure la cohérence des politiques énergétiques de l'acteur opérationnel de l'énergie en Haute-Savoie et des intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leur territoire.

Lieu d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion sur des sujets communs comme le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), l'efficacité énergétique, l'éclairage public, la mobilité durable, etc., cette Commission doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Haute-Savoie.

Considérant que par courrier en date du 8 juillet 2026, le Président du SYANE enjoint chaque communauté d'agglomération a procédé à la désignation de 2 délégués au sein de cette commission,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des 2 représentants d'Annemasse Agglo pour siéger à la Commission consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) comme suit :

Titulaires	Qualité
1- Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Vice-Présidente en charge notamment de la transition

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 074-200011773-20260902-BC_2026_0108-DE

2- Jean COMBETTE	énergétique, Vice-Président en charge notamment de la communication, de l'aménagement et de la stratégie numérique.

DE DIRE que la présente abroge et remplace la délibération du Bureau Communautaire n°BC_2026_0060 en date du 26 mai 2026.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 02/09/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.